

JUSTICE & RÉPARATION - 6VIOQUE.FR

6VIOQUE #1

COMPRENDRE • DÉBATTRE • AGIR

APRÈS LA PEINE, LA PAROLE

**LE PARI
DE LA JUSTICE
RESTAURATIVE**

Comprendre, réparer,
parfois apaiser :
la justice restaurative
ouvre un espace de
parole là où
le procès s'arrête.



LA PEINE EST TOMBÉE. ET APRÈS ?

PUNIR, EST-CE TOUJOURS SUFFISANT ?

Le procès est fini. La peine est prononcée. Le dossier se referme. En apparence, l'histoire s'arrête là.

Mais dans la vraie vie, tout n'est pas aussi simple. Certaines victimes gardent des questions :

pourquoi moi ? pourquoi ce geste ? pourquoi ce silence ? Certains auteurs, eux, ont été condamnés, mais n'ont pas toujours mesuré concrètement ce que leurs actes ont provoqué.

C'est dans cet espace fragile que se place la justice restaurative. Elle ne remplace pas le procès. Elle n'efface pas la peine. Elle ne force personne à pardonner. Elle

propose autre chose : un cadre pour parler, écouter, comprendre, parfois avancer.

Dans ce premier numéro de **6VIQUE**, on explore ce qui se joue après le verdict. Ce que la parole peut réparer. Ce qu'elle ne peut pas réparer. Et pourquoi, dans certains cas, la justice ne s'arrête pas au moment où le juge quitte la salle.



04

ENQUÊTE

APRÈS LA PEINE, LA PAROLE.

Comprendre ce qu'est la justice restaurative, comment elle fonctionne et pourquoi elle ne remplace pas la sanction pénale.

08

DÉCRYPTAGE

COMMENT SE DÉROULE UNE RENCONTRE RESTAURATIVE ?

Une infographie pour suivre les étapes d'une démarche : proposition, volontariat, préparation, rencontre et accompagnement.

11

ORIENTATION

ÉCOUTER, ACCOMPAGNER, PROTÉGER

Métiers, formations et interview : qui travaille autour de la justice, de l'écoute et de l'accompagnement ?

06

UNE AFFAIRE

FACE À FACE, MAIS JAMAIS SEULS

Un cas concret pour voir comment une rencontre restaurative se prépare, s'encadre et se vit.

10

CULTURE

«JE VERRAI TOUJOURS VOS VISAGES»

Un film pour comprendre ce que les textes expliquent difficilement : les silences, les tensions et les émotions d'une rencontre.

APRÈS LA PEINE, LA PAROLE :

LE PARI DE LA JUSTICE RESTAURATIVE

Encore peu connue, la justice restaurative propose un espace de dialogue entre victimes et auteurs d'infractions, en complément de la sanction pénale. Fondée sur le volontariat et la confidentialité, elle cherche à faire émerger une parole souvent absente du procès et, parfois, à ouvrir la voie à une forme d'apaisement.



Le verdict est tombé, la peine a été prononcée, et le dossier semble clos.

Pourtant, pour certaines victimes, tout ne s'arrête pas là. Des questions persistent, souvent sans réponse : pourquoi ? comment ? et après ? C'est dans cet espace laissé en suspens par la seule réponse pénale que s'inscrit la justice restaurative, en proposant un lieu de parole et d'échange.



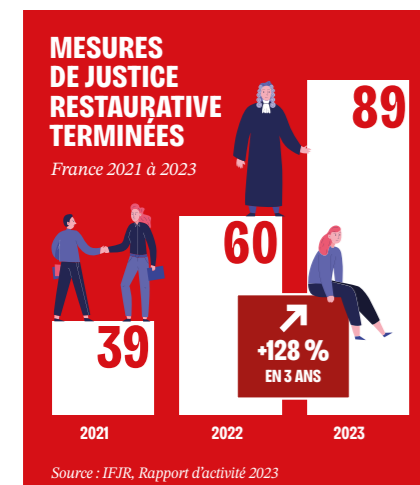
Une rencontre restaurative accompagnée par un médiateur professionnel. Photo d'illustration

La justice restaurative ne remplace pas la sanction pénale : elle s'y ajoute. Inscrite dans le droit français depuis 2014¹, elle propose à des victimes et à des auteurs, lorsqu'ils le souhaitent, de participer à des échanges encadrés par des professionnels.

L'objectif n'est pas de rejuger les faits, mais de permettre à chacun de s'ex-

primer, de comprendre et, parfois, de réparer autrement ce que la seule peine ne suffit pas à apaiser.

Elle peut prendre plusieurs formes : rencontre directe, échange indirect ou groupe de parole. Dans tous les cas, la démarche reste préparée en amont et accompagnée par des professionnels formés.



Pour certaines victimes, la justice restaurative² permet d'aller au-delà de ce que le procès peut offrir. Si la condamnation reconnaît les faits, elle ne répond pas toujours au besoin de comprendre ou de s'exprimer.

J'avais besoin d'entendre une autre version.

Témoignage recueilli par l'IFJR

Dans les témoignages recueillis par l'Institut français pour la justice restaurative, plusieurs participants évoquent le sentiment de ne plus être seuls face à leur expérience. La parole circule enfin, non pour effacer les faits, mais pour ouvrir un espace d'apaisement.

LA JUSTICE RESTAURATIVE EN QUELQUES CHIFFRES

ANNÉE CLÉ

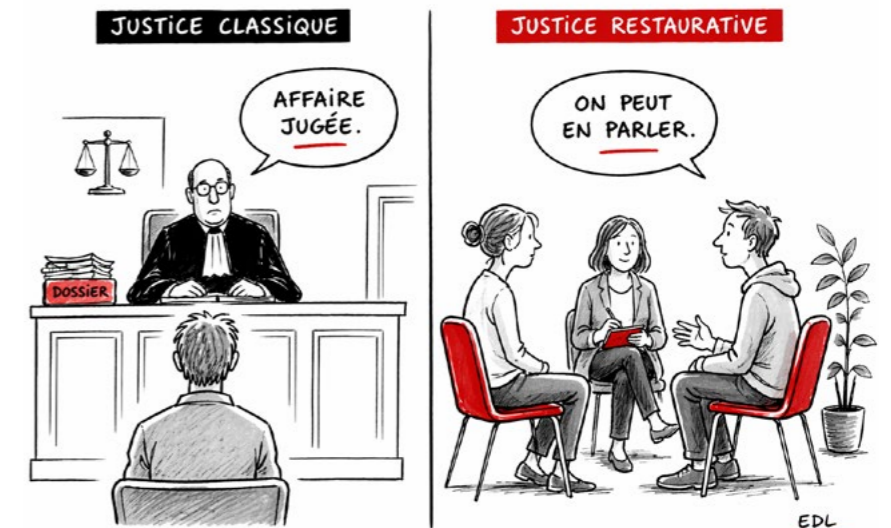
2014 Entrée dans le droit français

PARTICIPATION

100 % Participation volontaire

IMPACT

< 1 % Part des affaires pénales concernées



Affaire jugée... Discussion ouverte ?

Du côté des auteurs, la démarche ne vise pas à atténuer la faute, mais à la confronter autrement. Entendre les conséquences de ses actes, répondre aux questions, sortir du silence : autant d'étapes qui peuvent favoriser une prise de conscience plus concrète. Dans les témoignages recueillis par l'Institut français² pour la justice restaurative, certains évoquent un moment décisif dans leur parcours, où la responsabilité prend un autre sens.

Ça m'a redonné une dignité.

Témoignage recueilli par l'IFJR

Sans effacer les faits, ces échanges permettent parfois de sortir d'une identité réduite à l'infraction, pour redevenir un individu capable de comprendre, d'assumer et, peut-être, d'avancer.

La justice restaurative ne peut cependant pas être présentée comme une solution miracle. Elle ne s'adresse pas à toutes les situations et repose sur l'accord des participants. Encadrée par des professionnels, elle reste indépendante de la sanction pénale. Son objectif n'est pas de remplacer la justice, mais d'apporter, dans certains cas, une réponse complémentaire aux besoins des personnes concernées³.

À l'heure où la justice est souvent perçue à travers la seule idée de sanction, la justice restaurative propose une autre voie. Sans nier la gravité des faits, elle redonne une place à la parole, à l'écoute et, parfois, à une forme d'apaisement. Une manière, pour certains, de ne pas en rester au silence laissé après le jugement.

Sources :

¹ Ministère de la Justice, justice.gouv.fr

² Institut français pour la justice restaurative (IFJR), Enquête nationale 2021

³ Ministère de la Justice, Guide méthodologique de la justice restaurative, 2024 - IFJR, Rapport d'activité 2023

L'AFFAIRE

FACE À FACE

MAIS JAMAIS SEULS



Sept ans après les faits, Maya accepte de revoir son père, condamné pour violences intrafamiliales. Avant cette rencontre, il y a eu des mois de préparation, des lettres, des entretiens séparés, et une question centrale : que peut-on encore se dire après la prison ?

Avant la rencontre, il y a d'abord eu une longue période sans contact. Après le procès, Fabrice a été condamné et une interdiction de s'approcher de sa fille a été prononcée. La justice pénale avait donc répondu aux faits : elle avait reconnu la violence, fixé une peine, posé une limite.

Mais pour Maya, l'histoire ne s'arrêtait pas entièrement à cette décision. Certaines questions continuaient d'exister, parfois sans forme précise, parfois avec une brutalité très simple : pourquoi cette violence dans une famille ? qu'avait-il compris de ce qu'il avait fait ? et que restait-il possible de dire, des années plus tard, sans remettre en cause ce que la justice avait tranché ?

PARLER N'EST PAS PARDONNER

Dans une rencontre restaurative, la victime ne doit rien à l'auteur. Elle peut accepter de parler sans renouer le lien, poser des questions sans chercher la réconciliation, écouter une réponse sans être obligée de l'accepter.

**LE DROIT DE PARLER EXISTE.
 LE DROIT DE REFUSER AUSSI.**

L'AFFAIRE

CE QUE LA RENCONTRE NE CHANGE PAS

La condamnation reste en place. Les faits ne sont pas effacés. La responsabilité de l'auteur ne disparaît pas. La justice restaurative n'est pas une seconde chance offerte à l'agresseur, mais un espace proposé seulement si la victime y consent librement.

La démarche restaurative ne commence pas par un face-à-face. Elle commence plus lentement, dans des entretiens séparés, avec une médiatrice formée à ce type de situation. Chacun avance de son côté. Maya peut formuler ce qu'elle veut dire, ce qu'elle ne veut pas entendre, ce qu'elle redoute. Fabrice doit, lui aussi, se préparer : non pas à se défendre, mais à écouter les conséquences de ses actes autrement que dans les mots d'un jugement.

CE QUI PEUT SE DIRE

Maya peut venir avec des questions restées sans réponse : ce que Fabrice a compris, ce qu'il reconnaît, ce qu'il mesure aujourd'hui.

De son côté, Fabrice doit accepter une règle difficile : entendre les conséquences de ses actes sans reprendre le contrôle du récit.

Des lettres circulent. Des rendez-vous permettent de vérifier que la rencontre a un sens, qu'elle n'est pas subie, qu'elle ne risque pas de devenir une nouvelle violence. La médiatrice n'est pas là pour réconcilier une famille à tout prix. Son rôle est plus discret, mais essentiel : tenir le cadre, poser les limites, empêcher que l'un prenne le pouvoir sur la parole de l'autre.

Ce qui s'ouvre est d'un autre ordre : une conversation encadrée, fragile.

Le jour du face-à-face, il ne s'agit donc pas de rejouer le procès. La peine n'est pas renégociée, les faits ne sont pas discutés comme s'ils pouvaient disparaître. Ce qui s'ouvre est d'un autre ordre : une conversation encadrée, fragile, où Maya peut dire ce que les violences ont laissé dans sa vie, et où Fabrice doit entendre cette parole sans l'interrompre ni la transformer en justification.

Cette rencontre ne répare pas tout. Elle ne rend pas les années perdues, ne gomme pas la peur, ne réécrit pas l'histoire familiale. Mais elle peut déplacer quelque chose : une question qui trouve enfin une réponse, une parole qui cesse d'être enfermée, une victime qui n'est plus seulement représentée par un dossier.

SI CE SUJET VOUS CONCERNE

Vous pouvez en parler à un adulte de confiance.

119 Enfance en danger

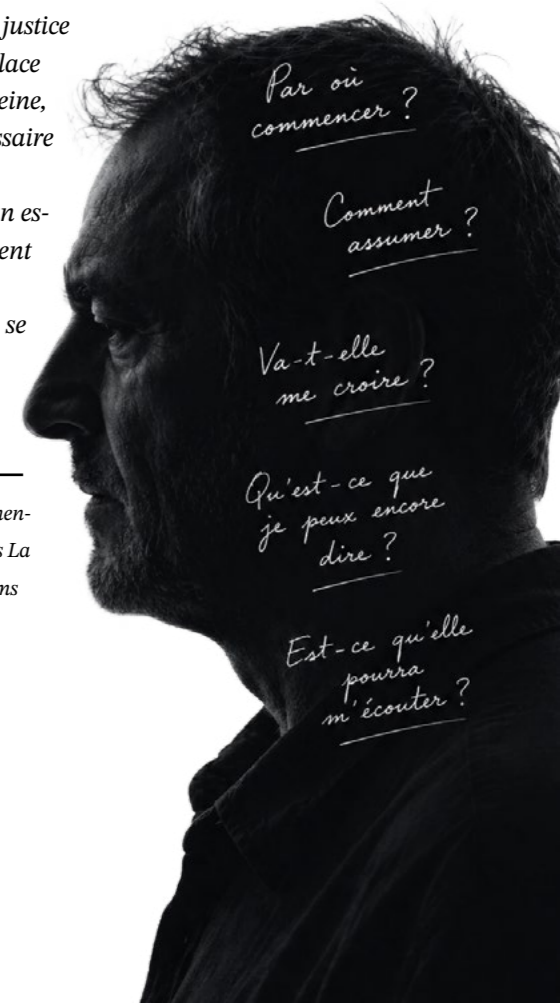
17/112 Urgence immédiate

114 SMS

116 006 Aide aux victimes

Dans cette affaire, la justice restaurative ne remplace ni le tribunal, ni la peine, ni la protection nécessaire autour de la victime. Elle ajoute un espace, rare et strictement encadré, pour que ce qui n'a pas pu se dire au procès puisse parfois être formulé autrement.

D'après une affaire documentée par Marie Boëtou dans La Croix L'Hebdo. Les prénoms ont été modifiés



DÉCRYPTAGE




01 LA PROPOSITION

→ Une mesure restaurative peut être proposée à une victime, à un auteur ou aux deux. L'idée n'est pas d'imposer une rencontre, mais d'ouvrir une possibilité : celle d'un échange encadré, si les personnes concernées le souhaitent.

02 L'ACCORD VOLONTAIRE

Rien ne commence sans consentement. Chaque participant peut accepter, refuser ou arrêter la démarche. Participer ne signifie ni pardonner, ni renoncer à ses droits, ni effacer ce qui s'est passé.



COMMENT SE DÉROULE UNE RENCONTRE RESTAURATIVE ?

Avant le face-à-face, il y a tout ce qu'on ne voit pas.

Une rencontre restaurative ne s'improvise pas. Avant que deux personnes puissent se parler, il faut proposer, vérifier, préparer, encadrer. À chaque étape, le volontariat reste essentiel : chacun peut accepter, refuser ou interrompre la démarche.

DÉCRYPTAGE



03 LA PRÉPARATION

Avant toute rencontre, les participants sont reçus séparément. Ils peuvent formuler leurs attentes, leurs limites, leurs craintes, mais aussi ce qu'ils ne veulent pas entendre ou ce qu'ils ne sont pas prêts à dire.



04 LE CADRE

Des professionnels formés préparent les conditions de l'échange. Ils vérifient que la démarche a du sens, qu'elle ne met personne en danger, et que la parole pourra circuler sans devenir une nouvelle violence.



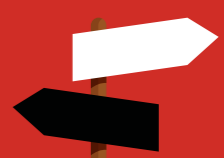
05 LA RENCONTRE

Si les conditions sont réunies, l'échange peut avoir lieu. Ce n'est pas un second procès : la peine n'est pas renégociée, les faits ne sont pas effacés. La rencontre sert à parler, écouter, comprendre.

La rencontre ne répare pas tout.

Mais elle peut permettre à une question de trouver une réponse, à une parole de sortir du silence, ou à chacun de repartir autrement.

06 ET APRÈS...



CULTURE

Dans beaucoup de films judiciaires, tout mène au jugement. Ici, le film commence presque après : quand la peine existe déjà, mais que les questions restent.

Je verrai toujours vos visages suit des victimes, des auteurs d'infractions et des professionnels engagés dans des démarches de justice restaurative. On y parle de peur, de colère, de culpabilité, de silence. Mais aussi d'écoute, de cadre, et parfois d'un début d'apaisement.

Le film ne raconte pas une justice magique. Il montre plutôt une idée simple et difficile : certaines paroles ne peuvent être dites que si elles sont préparées, protégées et libres. Parler n'efface rien, mais cela peut parfois déplacer quelque chose.


LE FILM

Je verrai toujours vos visages

RÉALISATION

Jeanne Herry

SORTIE 2023
GENRE Drame

CE QUE LE FILM MONTRE BIEN

La justice restaurative n'est pas une scène de pardon obligatoire. Le film insiste sur la préparation, le volontariat et le rôle des professionnels qui tiennent le cadre. Il montre aussi que les victimes ne cherchent pas toutes la même chose : certaines veulent comprendre, d'autres dire ce qu'elles ont vécu, d'autres simplement reprendre une place dans leur propre histoire.

Le cinéma condense le réel. Les émotions sont plus visibles, les rencontres plus fortes, les trajectoires plus lisibles. Dans la vraie vie, une démarche restaurative peut être plus lente, plus incertaine, ou s'arrêter avant le face-à-face. C'est justement pour cela que le cadre est essentiel.

À REGARDER AVEC UN OIL CRITIQUE

une démarche restaurative peut être plus lente, plus incertaine, ou s'arrêter avant le face-à-face. C'est justement pour cela que le cadre est essentiel.

QUAND LE CINÉMA REGARDE L'APRÈS

ORIENTATION
FICHE MÉTIER

MÉDIATEUR·RICE EN JUSTICE RESTAURATIVE

SA MISSION

Préparer et accompagner des échanges entre des personnes concernées par une infraction, dans un cadre volontaire et sécurisé.

SES QUALITÉS

Écoute, neutralité, patience, sang-froid, sens du cadre, capacité à reformuler sans juger.

FORMATIONS POSSIBLES
LIGENCE

Droit, psychologie, sociologie, sciences de l'éducation, BUT carrières sociales.

MASTER

Droit pénal, criminologie, médiation, psychologie, intervention sociale.

MÉTIER DE LA JUSTICE

Éducateur·rice PJJ, CPIP, juriste, psychologue, travailleur·se social·e.

SPÉCIALISATION

Formation professionnelle en justice restaurative : information, orientation, préparation et animation des mesures.

OÙ TRAVAILLER ?

Associations d'aide aux victimes, services pénitentiaires, structures de médiation, institutions judiciaires.

ÉCOUTER, ACCOMPAGNER, PROTÉGER

Dans une démarche restaurative, les professionnels ne cherchent pas à provoquer une réconciliation. Leur rôle est plus discret, mais essentiel : préparer les rencontres, poser un cadre et protéger la parole de chacun.

3 QUESTIONS À... UNE COORDINATRICE DE JUSTICE RESTAURATIVE


En quoi consiste votre rôle ?

Mon rôle est d'abord d'écouter les personnes séparément. Je vérifie qu'elles comprennent la démarche, qu'elles viennent librement, et que la rencontre peut avoir du sens. Une grande partie du travail se fait avant le face-à-face.

Qu'est-ce qui est le plus difficile ?

Ne pas aller trop vite. Certaines personnes ont besoin de parler, d'autres hésitent, d'autres changent d'avis. Il faut accepter ce rythme. Une rencontre restaurative ne doit jamais devenir une pression.

Quelles qualités faut-il ?

De l'écoute, de la patience et beaucoup de rigueur. Il faut savoir tenir un cadre clair, rester neutre, et ne jamais chercher à obtenir une réconciliation à tout prix.

Texte de travail, à remplacer par une interview réelle.

DANS
LE PROCHAIN
NUMÉRO



DIRE
OU SE
TAIRE ?

LA LIBERTÉ
D'EXPRESSION
EST-ELLE
SANS LIMITE ?

Entre parole libre et limites nécessaires, la liberté d'expression n'a jamais été aussi débattue.

Réseaux sociaux, opinion, responsabilité : où s'arrête le droit de parler ?

6VIQUE
COMPRENDRE • DÉBATTRE • AGIR